

3PEC

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège Social : 23 rue Rosa Parks, 49070 BEAUCOUZE
919 168 278 R.C.S ANGERS

**RESOLUTION D’AFFECTATION DU RESULTAT
DE L’EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
VOTEE PAR L’ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2026**

RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L’Assemblée Générale constate que le résultat net de l’exercice est constitué par une perte de 51,67 euros, et décide de l’affecter intégralement au compte report à nouveau, ce qui a pour effet de porter le montant de ce dernier à -739,92 euros.

Conformément aux dispositions de l’article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Depuis sa création, la Société a clos 2 exercices. Aucune distribution n’a été réalisée au cours de ces 2 exercices.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité.

RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L’Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président ou au porteur d’un original, d’une copie ou d’un extrait des présentes à l’effet d’effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité.

Copie certifiée conforme à l’original

Le Président

Signé par AHMED WALI
Le 1 sept. 2026

Signed with  doc_1Le
tx_dm8bmrO0v2EA

Signed with
Universign

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an		
(2) dont créances à moins d'un an	20	400

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
Capitaux Propres	Capital (dont versé 2 000)	2 000	2 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(688)	(762)
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(52)	73
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 260	1 312
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		700
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 040	960
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	1 040	1 660
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	2 300	2 972
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		1 040	1 660
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

			31/12/2025	31/12/2024	
Règlement ANC 2022-06					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d’immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			4 500	
	Total des produits d'exploitation			4 500	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			4 010	1 210
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires				
	Cotisations sociales				
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			542	417
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					
Autres charges					
Total des charges d'exploitation			4 552	1 627	
RESULTAT D'EXPLOITATION			(52)	(1 627)	
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
RESULTAT D'EXPLOITATION		(52)	(1 627)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT avant impôts		(52)	(1 627)
	Produits exceptionnels		1 700
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			1 700
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			
Total des produits		4 500	1 700
Total des charges		4 552	1 627
BENEFICE OU PERTE		(52)	73
(2) dont produits concernant les entités liées			
(3) dont intérêts concernant les entités liées			

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant du règlement de l'ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général. Elle est appliquée dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.
Il a une durée de 12 mois.

Les principales méthodes utilisées sont :

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS ET EN-COURS

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Règles et Méthodes Comptables

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

FAITS SIGNIFICATIFS

La société a changé d'activité au cours de l'exercice. Sa nouvelle activité est société HOLDING.

Mr Wali, Associé a consenti un abandon de compte courant pour un montant de 4 5000 euros. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleur fortune.

Cela porte à 6 200 euros le total des abandon de compte courant.

La somme abandonnée sera récupérée par l'associé lorsque les capitaux propres seront supérieurs à 7 200 euros.

Créances et Dettes

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Règlement ANC 2022-06				
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	20	20	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES		20	20	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		20		

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 040	1 040		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		1 040	1 040		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		200,00	10,0000	2 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		200,00	10,0000	2 000,00